

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-303 DU 24 MAI 2004

Chargeant Monsieur **Dorothé C. SOSSA**,
Ministre de la Justice, de Législation et des Droits
de l'Homme de l'intérim de Monsieur **Rogatien**
BIAOU, Ministre des Affaires Etrangères et de
l'Intégration Africaine, pour compter du **lundi 24**
au vendredi 28 mai 2004.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

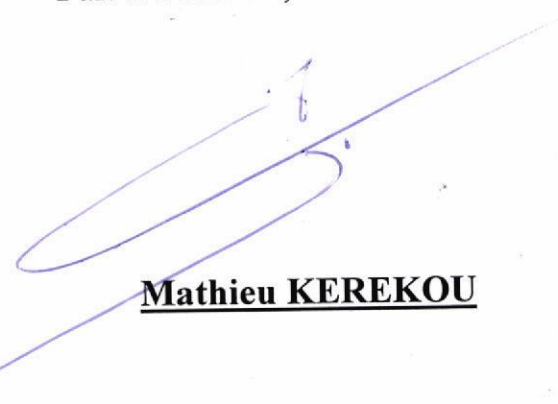
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **lundi 24 au vendredi 28 mai 2004**, Monsieur **Dorothé C. SOSSA**, Ministre de la Justice, de Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, Monsieur **Rogatien BIAOU** pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 mai 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CANA 2 – MAEIA 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 22 – Départements 6 – JORB 1.